À l’Assemblée, la majorité LREM rejette un article par inadvertance, le président de séance est consterné

28/07/2017 à 14h22

À l’Assemblée, la majorité LREM rejette un article par inadvertance, le président de séance est consterné. Cet article avait pourtant été validé en commission.

ASSEMBLÉE NATIONALE – Nouveau couac dans l’hémicycle, et cette fois, ce n’est pas une simple histoire de tenue vestimentaire. Dans ce passage, repéré par LCP ce jeudi 27 juillet, la majorité LREM rejette un article, et plus précisément l’article 7 ter du projet de loi pour la confiance dans la vie publique. Il concernait les dispositions relatives au financement de la vie politique, applicables aux partis et aux groupements politiques.

Cette mesure, **présentée comme un barrage contre les cas comme celui de Thomas Thévenoud**, avait pourtant été validée en commission. Elle prévoyait l’élargissement des obligations de transparence fiscale de l’exécutif. En plus de l’ISF et de l’impôt sur le revenu (les seuls concernés pour le moment), auraient pu être ajoutés les impôts locaux ou encore la redevance audiovisuelle.

Sacha Houlié, président de la séance, en est resté bouche bée, comme vous pouvez le voir dans la vidéo en tête d’article. Il semble d’ailleurs que son micro ait été coupé quelques secondes, peut-être involontairement? En tout cas, celui-ci n’a pas hésité à reprendre ses collègues de la majorité, leur

rappelant la différence entre un article et un amendement.

Alors, que s’est-il passé dans les rangs de l’Assemblée pour que la majorité revienne sur cet article qui mettait tout le monde d’accord? C’est sans doute précisément là que se trouve la réponse. En effet, Éric Coquerel (député de la France Insoumise), venait de prendre la parole pour approuver cet article. Cela a peut-être déstabilisé les députés LREM, plutôt habitués à être en opposition avec eux.

huffingtonpost.fr